



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 361-2026

Aux personnes et organismes intéressés par le premier projet de règlement n° 361-2026 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur dans le but de de **redéfinir l'aire d'alimentation de la prise d'eau potable municipale.**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 13 avril 2026 le conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a adopté le projet de modification de règlement n° 361-2026.
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le jeudi, 23 avril 2026 à 16 h** à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, au 87, rue Saint-André. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 3- Le projet de Règlement peut être consulté au bureau de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, ce 14 avril 2026.

La greffière adjointe,

Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 14 avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 14 avril 2026.

La Greffière adjointe

Maryse Tremblay